



## AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

### CONSULTATION PUBLIQUE

(art. 18 *Loi sur la sécurité incendie*)

#### PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE RÉVISÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'il y aura consultation publique sur le schéma de couverture de risque révisé en sécurité incendie, élaboré en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* et ayant pour but principal de prévoir les modalités de l'organisation de la sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

L'assemblée publique se tiendra :

**lundi le 17 février à 18 h 30,  
à la MRC d'Abitibi-Ouest  
au 11, 5<sup>e</sup> Avenue Est, La Sarre**

Lors de cette assemblée, toute personne pourra émettre ses questions et/ou ses commentaires sur le projet de schéma.

Toute personne ou organisme peut également transmettre, avant le 10 mars à 16 h 30, des commentaires écrits, soit par courriel [consultation.publique@mrcao.qc.ca](mailto:consultation.publique@mrcao.qc.ca) ou par courrier à l'adresse suivante :

Consultation publique  
MRC d'Abitibi-Ouest  
11, 5<sup>e</sup> Avenue Est  
La Sarre (Québec) J9Z 1K7

Pour consulter le projet de schéma de couverture de risque révisé en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest, visitez le <https://www.mrcao.qc.ca/fr/securite-incendie>.

DONNÉ A LA SARRE  
Ce 3 février 2025

Normand Lagrange  
Directeur général  
Greffier-trésorier